

MESSAGE DE CHRISTIAN MARGARIA, PRESIDENT DE LA CONFERENCE DES GRANDES ECOLES

destiné à être lu le 6 octobre 2006 au Colloque organisé par la Mutuelle des Etudiants
« Changer notre regard sur le handicap à l'Université »
lors de la séance plénière
« Un regard croisé sur le handicap et la situation des étudiants handicapés à l'Université »

Mesdames, Messieurs les Présidents
Mesdames, Messieurs

Je tiens tout d'abord à féliciter la Mutuelle des étudiants et ses partenaires d'avoir pris l'initiative d'organiser un colloque sur le thème du handicap. Je regrette vivement de ne pas pouvoir être présent aujourd'hui parmi vous et je remercie les organisateurs du colloque de m'avoir offert – par ces quelques mots – l'occasion de m'exprimer au nom de la Conférence des Grandes Ecoles et de ses 180 écoles membres.

Des regrets, car j'aurais aimé partager avec vous cette réflexion sur une préoccupation qui nous concerne tous et dire de vive voix toutes les actions que la CGE et ses membres ont entrepris depuis plusieurs années pour être des institutions citoyennes à part entière.

D'ailleurs la raison de mon absence aujourd'hui est que la CGE réunit actuellement tous ses membres à Brest pour son **congrès biennal**, qui traite cette année de la « **Responsabilité globale des grandes écoles** », **plus précisément dans l'optique du développement durable** ».

Une des premières **exigences d'équité citoyenne** est de donner à chacun la chance d'accéder à un niveau de formation permettant l'exercice d'un métier dans lequel – nous voulons l'espérer - il (ou elle) s'épanouira sur le plan tant professionnel que personnel. C'est cette conviction qui imprègne la manière dont les écoles abordent des différents aspects de la question.

1) Après une analyse des **origines sociales** des élèves des Grandes Ecoles, la CGE a recensé et encourage toutes les formules adoptées par les écoles pour **ouvrir leur recrutement aux élèves de milieux défavorisés** : repérage des potentiels, bourses, tutorat, encadrement et soutien, aide à la sélection, sont parmi les nombreuses initiatives menées par les écoles dans les lycées de ZEP en liaison avec les collectivités locales

2) Consciente des inégalités qui perdurent entre les hommes et les femmes à toutes les étapes de leur parcours personnel et professionnel, la CGE a créé en 2004, une **Commission Egalité Hommes-Femmes** qui s'appuie désormais sur un réseau de référents Egalité dans les écoles. Ensemble, ces correspondants oeuvrent pour lutter contre les inégalités, sensibiliser les élèves, mais aussi les personnels de écoles et mettre en commun les expériences porteuses de résultats.

3) En juin dernier, **le handicap** a été le thème de l'assemblée générale de notre association. Ce choix marquait une étape de plus dans cette démarche de citoyenneté et a permis de constater que les écoles n'en étaient plus au stade de la découverte du problème, mais qu'elles avaient déjà depuis longtemps imaginé des solutions pour y remédier. Nous retrouvons là encore les mêmes étapes du processus : sensibilisation de tous les personnels des écoles au handicap, soutien aux élèves handicapés et accompagnement dans leurs études. Dans ce domaine, réjouissons-nous que les nouvelles technologies de l'information et de la communication nous offrent de vastes possibilités.

A notre assemblée générale, nous avons convié une quinzaine de **responsables de « mission handicap » de grandes entreprises**, en liaison avec l'ONISEP et sa revue Réadaptation. Cette rencontre nous a convaincus que nos démarches respectives devaient être coordonnées dans une logique plus efficace. Ce partenariat avec le monde du travail va se poursuivre, dès maintenant, par des actions d'information des handicapés sur les métiers qui leur sont accessibles et des démarches conjointes destinées à faciliter leur parcours.

4) Mais quel est le véritable **sens de ces initiatives** ?

L'objectif n'est pas seulement de se donner bonne conscience ni se doter d'une « bonne image ». L'ouverture du recrutement des écoles ne consiste pas simplement à hisser des personnes de milieux défavorisés sur l'échelle sociale. Faciliter le parcours éducatif et professionnel des handicapés ne doit pas seulement relever d'un bon sentiment.

L'idée qui doit sous-tendre nos actions est que nous y avons tous à gagner.

Tout d'abord nous avons tous une responsabilité, chacun à notre niveau : les directeurs d'écoles ont pris conscience du caractère exemplaire de leur fonction, surtout lorsqu'ils sont sous le regard des décideurs de demain.

Ni les établissements d'enseignement supérieur ni les entreprises ou les organismes qui emploient leurs diplômés, ne peuvent se priver des talents et des potentiels intellectuels et humains de ces publics « autres » (et je mets « autres » entre guillemets), publics qui pratiquent tous l'autocensure, même si les raisons sont de nature différentes. Cette action en faveur du handicap est aussi pour nous l'occasion de travailler en coopération avec des partenaires aussi variés que les entreprises, les autorités locales, les associations spécialisées telles que l'AGEFIPH (avec laquelle la CGE va signer une convention) ou les médias. Il y a un an, la Commission Formation de la CGE avait reçu Michelle Palauqui, Inspecteur pédagogique régional chargée de l'accueil des étudiants handicapés à la Direction de l'enseignement supérieur pour examiner tous les aspects impliqués dans l'accueil des handicapés.

Si nos actions doivent être efficaces, nous devons garder à l'esprit la notion d'apport mutuel. Aller vers la différence quelle qu'elle soit rejaillit sur notre état d'esprit, remet en cause nos certitudes et ouvre des perspectives aussi nouvelles qu'inattendues. Les handicapés ont une « autre » façon de travailler, leurs modes « différents » d'acquisition de connaissances sont aptes à bousculer nos automatismes. Leur approche et leur perception de leur environnement peuvent être extrêmement bénéfiques pour l'entreprise et pour la collectivité : l'apprentissage d'un non-voyant ne permet-elle pas d'améliorer la pratique pédagogique générale de l'enseignant ? Les études ergonomiques permettant d'adapter le poste de travail d'un handicapé moteur peuvent aboutir à rendre ce même poste moins pénible pour tout un chacun.

L'enjeu est également économique : la bonne santé d'un pays suppose que chaque citoyen y trouve sa place et participe à son essor. Et c'est en unissant tous nos efforts eu nous pourrons atteindre ce but.

Je vous souhaite une bonne fin de colloque et vous remercie.

Informations sur : www.cge.asso.fr à la rubrique Publications et Lettres d'information